

COMPTE RENDU DES DECISIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL

10 MARS 2017

Présents :

Colette FABRON, Anne-Marie FULCONIS, Éric BARALE, Jean-Paul RAPUC, Nathalie JACQUOT, Jean-Marie EMERIC, Jean-Charles GUIRAN, Michel GUILLOT, Michèle BORFIGA, Christophe BORELLI, Isabelle LOMBARD, Jean-Jacques ALBERT, Geneviève CERAGIOLI, Jean-Louis DONADEY

Représenté:

Georges BRUN par Geneviève CERAGIOLI.

Après l'appel des Conseillers Municipaux, Mme Nathalie JACQUOT a été désignée à l'unanimité secrétaire de séance conformément à l'article L2121.15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Convocation transmise à l'ensemble des Élus le 23 février 2017 par courrier à leur domicile.

Demande de modification de l'ordre du jour :

- Retrait de la délibération relative à la taxe de séjour
* Approuvé à l'unanimité
- Nouvelle décision de subvention à l'office de tourisme
* Approuvé à l'unanimité

Compte rendu du conseil municipal du 16 décembre 2016

- Pas d'observation, approuvé à l'unanimité

Compte rendu des décisions prises en application de l'article L 2122-22 du CGCT

Au début de la séance, le Maire rend compte des décisions qu'il a prises en vertu de la délégation qui lui a été donnée par délibération du conseil municipal en date du 12 avril 2014.

Arrêté Municipal individuel 673 du 19 janvier 2017 : Convention pluriannuelle de pâturage sur le secteur du Rabuons avec M. MIGLIOR Etienne

Arrêté Municipal individuel 674 du 19 janvier 2017 : Convention pluriannuelle de pâturage sur le secteur du Clai avec le GAEC LOQUES ET FILS

Arrêté Municipal individuel 675 du 24 janvier 2017 : Marché de communication événementielle Auron Hiver 2017 avec Eurosud Communication

254/ Installation du nouveau Conseiller Municipal

Faisant suite à la démission en date du 4 janvier 2017 de Mme BASSISTY Alexandra, de ses fonctions de conseiller municipal et du refus de Mme FERNANDEZ-FABRON Laëtitia, Madame le Maire procède à l'installation de M. DONADEY Jean-Louis dans ses fonctions de conseiller Municipal et l'invite à siéger au sein de l'Assemblée.

255/ Métropole – Rapport d'activité 2015

Selon l'article 5211-39 du CGCT le Maire doit communiquer au conseil municipal un rapport d'activités portant sur l'ensemble des actions réalisées par la Métropole.
Un rapport pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2015 est consultable en mairie.

L'Assemblée prend acte de la mise à disposition du rapport.

256/ Réserve Communale

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, décide de créer une réserve communale de sécurité civile chargée d'apporter son concours au maire en matière d'information et de préparation de la population face aux risques encourus par la commune, de soutien et d'assistance aux populations en cas de sinistres.

Un arrêté municipal en précisera les missions et l'organisation

257/ Adhésion au SNE logement social

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, approuve le projet de convention tripartite État/Métropole / Commune permettant à chaque commune de la Métropole d'adhérer au Système National d'Enregistrement de la demande de logement social.

258/ Candidature Nice Hivernale et Promenade des Anglais au Patrimoine mondial de l'Unesco

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés soutient la candidature de la ville Nice en vue d'inscrire la promenade des Anglais et la ville Hivernale au patrimoine mondial de l'Unesco.

259/ Avancement de grades

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, approuve la modification du tableau des effectifs dans le cadre des avancements de grade suivants : création de trois postes d'adjoint administratif de 1^{ère} classe, 1 poste d'adjoint technique principal de 1^{ère} classe et suppression d' 1 poste d'adjoint administratif, 2 postes d'adjoint administratif principal de 2^{ème} classe, 1 poste d'adjoint technique.

260/ Mandat au CDG 06 – Conventions de participation en santé et ou prévoyance

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, décide de donner mandat au CDG06 pour la réalisation d'une mise en concurrence visant à la sélection d'un organisme d'assurance et de la conclusion d'une convention de participation en garanties d'assurance santé et en garanties d'assurance prévoyance.

Madame le Maire quitte la salle et ne participe pas au vote des comptes administratifs.

261/ Budget Général – Compte administratif 2016 et affectation du résultat

Après lecture des opérations réalisées pour chaque section au cours de l'exercice 2016 et des reports de l'exercice précédent, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, donne acte de la présentation faite, adopte le compte administratif et procède à l'affectation des résultats en fonctionnement et en investissement.

262/ Budget annexe des services annexes de la station : Approbation du compte administratif 2016

Après lecture des opérations réalisées pour la section de fonctionnement au cours de l'exercice 2016, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, donne acte de la présentation faite et adopte le compte administratif.

263/ Budget annexe du service transport : Approbation du compte administratif 2016 et affectation du Résultat

Après lecture des opérations réalisées pour la section de fonctionnement au cours de l'exercice 2016 et du report de l'exercice précédent, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, donne acte de la présentation faite, adopte le compte administratif et procède à l'affectation du résultat en fonctionnement

264/ Approbation des comptes de gestions des trois budgets pour l'exercice 2016

Madame le Maire communique les comptes de gestion 2016 transmis par le receveur communal et précise que les écritures sont conformes à celles retracées par les comptes administratifs .

Ces documents sont adoptés à l'unanimité des membres présents et représentés.

265/ BUDGETS 2017

*** Budget Principal 2017**

Montant global arrêté à la somme de 14 641 571,10 € comprenant la section de fonctionnement pour 8 237 423.38 € et la section d'investissement pour 6 404 147.43 573 €.

Madame le Maire propose de maintenir pour l'année 2017 les taux communaux de 2016 à savoir :

Taxe d'Habitation : 18,74 %

Taxe sur le Foncier Bâti : 12,60 %

Taxe sur le Foncier non Bâti : 33,08 %

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, adopte les taux et documents présentés.

*** Budget Annexe – Services annexes d'Auron**

Montant global arrêté à la somme de 516 573 € ne comprenant aucune opération d'investissement

Ce document est adopté à l'unanimité des membres présents et représentés.

*** Budget Annexe – Service régie de transports**

Le montant global est de 60 100 € pour les frais d'entretien, de carburant et de personnel.

Ce document est adopté à l'unanimité des membres présents et représentés

266/ Application du décret n°2017-85 du 26 janvier 2017 modifiant l'indemnité des élus

Le Conseil Municipal, à la majorité des membres présents, en application du décret n°2017-85 du 26 janvier 2017 qui modifie l'indice brut terminal de la FPT et a également une incidence sur le mode d'indemnisation des élus, approuve le tableau des indemnités des élus de la commune.

267/ Subvention à l'Office du Tourisme

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, décide le versement d'une subvention de 327 885 € à l'Office de Tourisme.

268/Avenant n°1 Gîte du Corborant

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, décide de prolonger la convention de gestion actuelle du gîte du Corborant pour une période de 5 mois soit du 1^{er} mai au 30 septembre 2017.

269/ Prolongation du contrat de financement avec la Caisse d'Épargne – Dossier USBTP

Un emprunt avait été souscrit pour un montant de 2 955 363,73 € auprès de la Caisse d'Épargne Côte d'Azur pour assurer le financement provisoire du portage immobilier de l'ensemble foncier dénommé ancien « USBTP » à Auron.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, autorise le Maire à signer l'avenant n°5 pour une nouvelle année aux conditions suivantes :

Montant :	2 955 363,73 €
Périodicité :	Trimestrielle
Durée :	12 mois
Taux fixe :	1,78 %
Commission d'avenant :	5 910,73 € (0.20 %)
Base de calcul :	exacte/360

270/ Tarif de la régie municipale des sports

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, approuve les tarifs de la régie des sports proposés pour les enfants inscrits au CLSH « Les Eterlous » à savoir :

1 activité : 10 euros par mois

2 activités : 15 euros par mois.

271/ Transhumance 2017 - Demande de subventions

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, approuve les demandes de subventions auprès du Conseil Régional et du Conseil Départemental pour l'organisation de cette manifestation et ainsi subvenir aux dépenses financières prévues pour un montant de 35 000 €.

272/ Animations estivales 2017 - Demande de subvention au Département

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, approuve la demande de subventions auprès du Conseil Départemental pour l'organisation de ces manifestations et ainsi subvenir aux dépenses financières prévues pour un montant de 90 000 €.

273/ PLU –Orientations du PADD

La première phase de concertation publique portant sur le projet de diagnostic et le PADD du PLU métropolitain a pu se dérouler du 8 décembre 2016 au 31 janvier 2017.

60 réunions publiques de concertation se sont correctement déroulées dans les 49 communes.

Ainsi, le Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD) du PLU métropolitain, amendé pour tenir compte de cette concertation publique, a été adopté à l'unanimité par le groupe de travail des Maires du 9 février 2017.

Sur cette base, le Comité de Pilotage du PLU métropolitain, réuni le 15 février 2017, a validé :

- le PADD à soumettre au débat en conseil métropolitain et dans les conseils municipaux,
- le projet de délibération portant sur le débat du PADD, avec sa note explicative,

- le projet de délibération du conseil métropolitain proposant de mener le PLU métropolitain avec les nouvelles dispositions du code de l'urbanisme.

Conformément à l'article L 153 - 12 du code de l'urbanisme, le conseil municipal doit obligatoirement prendre acte du débat sur les orientations générales du projet d'aménagement et de développement durables.

Considérant que le PADD est fondé sur les trois axes majeurs ci-dessous :

1°) Une Métropole dynamique et créatrice d'emplois

Il s'agit d'aider à la création et au développement des entreprises, affirmer toujours davantage la dimension internationale de la métropole Nice Côte d'Azur, s'imposer comme une terre d'innovation engagée dans la révolution du numérique et des nouvelles technologies.

2°) Une Métropole au cadre de vie et à l'environnement préservés

Il s'agit de protéger et valoriser la qualité exceptionnelle des paysages naturels et urbains, du Littoral au Haut-Pays,

3°) Une Métropole solidaire et équitable dans ses territoires

Il s'agit de permettre le progrès et un développement pour tous dans le respect des équilibres existants et de répondre ainsi aux besoins des habitants, en matière de déplacements, d'habitat, d'équipements, de services, éléments participant au dynamisme du développement économique et de l'emploi ;

Madame le Maire déclare le débat ouvert portant sur le Diagnostic et le Plan d'Aménagement et de Développement Durable tels qu'ils ont été exposés dans la première phase de concertation.

Elle rappelle que les projets de zonage et de règlement feront l'objet d'une nouvelle concertation en fin d'année

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, prend acte du débat sur les orientations générales du PADD, conformément à l'article L.153-12 du code de l'urbanisme.

274/ Programme immobilier « Le Monde des Neiges »

Le Conseil Municipal, avoir en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés, autorise le Maire à signer une promesse de cession d'une parcelle communale actuellement affectée à usage de parking public d'une superficie de 1456 m² dans les conditions suivantes :

- Échange sans soulte d'une partie de terrain de superficie équivalente tirée de la parcelle AC 1 d'une superficie de 1460 m² située à l'ouest le long du vallon du chat, selon le plan joint,

- Dation de 50 places de parking situées en rez de chaussée de l'immeuble à bâtir le plus près possible du départ de la remontée mécanique,

- La délivrance du permis de construire sera conditionnée à la signature de la promesse de vente assortie d'une garantie financière d'achèvement.

275/ Maison de santé pluriprofessionnelle – Acquisition de l'ancienne boulangerie

Considérant que le projet de construction de la maison de santé pluriprofessionnelle nécessite la maîtrise foncière des terrains d'assiette de l'opération, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, décide d'acquérir la parcelle cadastrée section N 236 lot n°1 d'une superficie de 160 m² au prix de 95 000 €.

276/ Acquisition foncière parcelle K 318

Dans le cadre du projet d'aménagement du parking inférieur de Chastellares, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, décide d'acquérir la parcelle cadastrée section K n° 318 d'une superficie de 3 600 m², au prix de 6 000 €.

277/ Échange de terrain commune/Pittaluga

Le projet de création d'une piste forestière dans le massif de la Pinatelle nécessite la maîtrise foncière des parcelles M 35 et M 36 appartenant à Mr PITTALUGA.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, approuve l'échange sans soulte suivant :

- Cession à la commune les parcelles M 35 d'une emprise de 871 m² et M 36 d'une emprise de 42 m²
- Cession à Mr PITTALUGA la parcelle O 87b d'une superficie de 91 m².

Groupement d'achat de fourniture d'électricité de la Métropole

Délibération reportée à une prochaine séance

278/ Réfection de la toiture de la résidence les peupliers

Le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, approuve le projet de réfection de la toiture de cette résidence proposé par COTE D'AZUR HABITAT, gestionnaire des locaux, dont l'estimation des travaux s'élève à la somme de 95 000 € HT et autorise le maire à signer la convention de partenariat financier de la commune avec cet organisme pour une participation communale évaluée à 14 250 €.

279/Autorisation de dépôt de deux permis de construire

Considérant que les projets de Maison de Santé Pluriprofessionnelle et de Rénovation de la salle des Fêtes nécessitent le dépôt d'autorisations d'urbanisme, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, autorise Madame le Maire à déposer les permis de construire correspondants.

280/ Rénovation du Golf d'Auron

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, approuve le projet de rénovation du golf d'Auron pour un montant de 200 000 € HT et sollicite les aides financières de la Région et du Département.

281/ Rénovation du lavoir du Ténibres

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, approuve le projet de Rénovation du lavoir du Ténibres pour un montant estimé à 24 714 € HT et sollicite l'aide financière de la Région.

282/ Rénovation du lavoir de Saint Roch

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, approuve le projet de Rénovation du lavoir de Saint Roch pour un montant estimé à 7 696 € HT et sollicite l'aide de la Fondation du Patrimoine.

283/ Acquisition de deux cabanes pastorales et lavoirs

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, approuve le projet d'acquisitions de deux cabanes pastorales et 4 abreuvoirs dont la dépense est estimée à la somme de 79 020 € HT pour les cabanes pastorales et 4000 € HT pour les abreuvoirs et sollicite l'aide financière du Conseil Régional et du FEADER dans le cadre du dispositif 7.6.2 du Programme de Développement Rural Région Provence Alpes Côte d'Azur

284/ Acquisition de mobilier extérieur

Dans le cadre de la politique d'embellissement du village et de la station indispensable à l'accueil touristique, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, approuve le projet d'acquisition de mobiliers extérieurs en bois pour un montant de 27 000 € HT et sollicite l'aide financière du Département

285/ Piste forestière de Balme Obscure


Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, approuve le projet de création d'une piste forestière de Balme Obscure dont le montant s'élève à 98 600 € HT et sollicite les aides financières de la Région et du Département

286/ Restructuration et rénovation de la salle des fêtes

Le Conseil Municipal, à la majorité des membres présents et représentés, sollicite une aide complémentaire du Département pour les travaux de restructuration et de rénovation de la salle des fêtes pour un montant de travaux actualisé de 875 000 € HT

ETAT CIVIL

Le Maire,


Colette FABRON

